

Milquet présente un plan pour pallier le manque de places dans les écoles

■ L'objectif est de créer plus de 35 000 places d'ici 2020. Ce qui serait encore peu pour Bruxelles.

Deux éléments sont à prendre en compte lorsque l'on évoque la pénurie de places dans les écoles francophones.

Le premier concerne l'aggravation permanente et rapide de la situation. Et cela particulièrement dans les villes de Bruxelles et de Liège.

Le deuxième a trait au fait que les différents réseaux ne bénéficient pas tous des mêmes facilités et possibilités financières pour aménager de nouvelles places au sein de leurs établissements.

La croissance bruxelloise

Avec un avant-projet de décret approuvé cette semaine par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dont "La Libre" a obtenu la copie, c'est à ces deux défis que la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH) a décidé de s'atteler. Les réformes et le financement prévus ne sont pas encore suffisants pour répondre à la pénurie, mais il s'agit néanmoins d'un pas en avant, surtout pour le réseau libre.

Un chiffre à lui seul peut résumer l'ampleur du défi. D'ici dix ans, il faudra créer plus de 15 600 places dans les écoles secondaires bruxelloises pour répondre au boom démographique qui va toucher la capitale.

Entre 2009 et 2014, la population a en effet cru de 8% dans l'enseignement primaire bruxellois. Cette croissance va bientôt peser sur le secondaire.

Les fonds PPT

Jusqu'alors, différents plans d'urgence avaient permis de préparer le terrain, surtout au niveau de l'enseignement fondamental. Mais tous les spécialistes en conviennent, les efforts doivent être

poursuivis.

Avec son nouveau projet de décret, la ministre permet aux écoles d'utiliser les fonds PPT (Programme prioritaire de travaux) pour créer de nouvelles classes et donc de nouvelles places.

Ces fonds, qui sont traditionnellement dédiés à la rénovation ou à des aménagements urgents en cas de vétusté des bâtiments, sont le seul outil permettant le financement en cash de travaux immobiliers d'urgence. Leur utilisation pour créer de nouvelles classes n'était cependant pas possible jusqu'ici.

De plus, ces fonds PPT seront refinancés à hauteur de 6 millions d'euros, et bénéficieront désormais de 44 millions par an. Ce refinancement, promet le cabinet de la ministre, facilitera la création des 35 500 nouvelles places espérées entre 2015 et 2020 (*voir ci-dessus*).

Ce chiffre, aussi impressionnant soit-il, n'est cependant pas encore suffisant pour répondre à la demande qui explosera d'ici 2025.

S'il permettra aux établissements de financer en urgence la création de nouvelles classes, il devra donc être rapidement accompagné de financements destinés à la création de nouvelles écoles, surtout lorsque l'on sait qu'il faut en moyenne six ou sept ans pour concrétiser la mise sur pied d'un nouvel établissement.

Soulagement dans le libre

L'autre point qu'il convient de mentionner est celui d'une meilleure égalité de traitement désormais établie entre tous les réseaux.

Pour des raisons historiques en effet, et contrairement aux autres, le réseau libre ne recevait aucun subside direct en vue de la construction de classes supplémentaires (excepté à l'occasion des plans d'urgence).

Seul l'emprunt leur était garanti, ainsi qu'une subvention si le taux

d'emprunt était supérieur à 1,25 % (ce qui n'est actuellement plus jamais le cas).

De plus, par élève et par an, l'investissement de la Fédération est quatre fois moindre dans les écoles libres que dans le réseau officiel.

"Pour nous, il s'agit donc d'une bonne

nouvelle, se réjouit Etienne Michel, secrétaire général du Segec (Secrétariat général pour l'enseignement catholique). *C'est un progrès significatif qui permettra un financement en capital de l'ordre de 60 à 70 % pour la création de nouvelles classes.*"

BdO

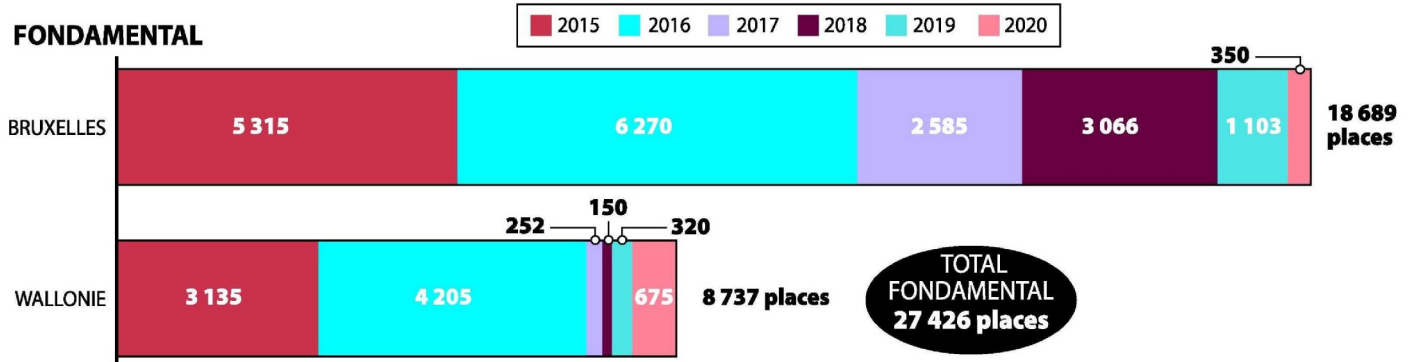
44

MILLIONS

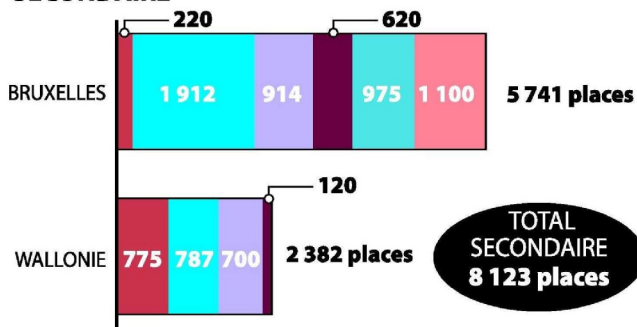
C'est le montant annuel dont bénéficieront les fonds PPT (Programme prioritaire de travaux).

Création de places dans les écoles francophones d'ici 2020

FONDAMENTAL



SECONDAIRE



TOTAL BRUXELLES	24 430 places
TOTAL WALLONIE	11 119 places
TOTAL FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	35 549 places